Pré - accueil

DURÉE

2 jours maximum

CONTACT

A. I. S. P. - C. R. P. L'Englennaz
52 av. de la Sardagne
CS 20156
74303 CLUSES Cedex

Tél. 04 50 98 18 14
Fax 04 50 96 38 56

Web : www.englennaz.com
e-mail : englennaz@aisp74.asso.fr

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif permet au bénéficiaire d'avoir une meilleure connaissance du métier envisagé et des conditions dans lesquelles se déroulera sa période de formation au sein de notre établissement.

Public :

Toute personne reconnue travailleur handicapé par la Commission Des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).

Objectifs :

Pour l'usager s'informer sur l'orientation envisagée, en obtenant une information préalable la plus complète possible tout en découvrant les conditions de séjour au C. R. P.

GÉNÉRALITÉS

La durée du pré – accueil varie entre une demi-journée et deux jours en fonction des prestations réalisées et demandées.

Les personnes, éloignées de leur domicile, peuvent arriver la veille et repartir le lendemain de la phase de pré-accueil.

Si le voyage s'effectue en train, le centre peut aller chercher les bénéficiaires à la gare de Cluses sous réserve que l'arrivée et le départ coïncident avec les horaires d'ouverture du centre.

Le C. R. P. l'Englennaz prend en charge l'hébergement et la restauration mais ne participe pas aux frais de déplacement.

QUEL EST LE DÉROULEMENT ?

A son arrivée, l'usager est accueilli par le service administratif pour l'enregistrement de ses coordonnées personnelles puis par la gouvernante si le pré-accueil se déroule sur plus d'une journée.

Ensuite, le responsable de formation lui présente :

- l'espace de formation et les moyens disponibles,
- les activités du métier,
- le contenu de la formation,
- la méthode de formation,
- le dispositif de validation,
- le service médico-psycho social,
- le service insertion.

Au cours de cette visite, l'usager peut échanger avec les personnes présentes en formation.

Sur sa demande lors de la prise de rendez-vous, une rencontre peut être organisée avec le médecin et / ou la psychologue. A la demande du centre de pré-orientation, une évaluation des aptitudes (contrôle des connaissances, tests de raisonnement) peut être réalisée.

En fin de pré-accueil, le responsable de formation organise la visite des autres locaux de l'établissement :

- hébergement,
- restaurant,
- foyer.